



**ACCUEIL DES ENFANTS
DANS LES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE**

TARIFS 2019-2020 - Période scolaire/Mercredis et petites vacances

(Décision N°2019-04)

Tarifs de base pour les enfants originaires de la Communauté de Communes

JOURS SCOLAIRES (lundis, mardis, jeudis, vendredis)	Occasionnel par enfant (repas en sus)	Inscription à l'année (*): mensuel par enfant pour (X) jour(s) par semaine (repas en sus)				Tarif
		1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	
MIDI (fin des cours du matin jusqu'à reprise de l'après-midi)	5.93 €	19.29 €	37.81 €	55.57 €	71.91 €	
SOIR (après les cours jusqu'à 18h30) avec collation	7.40 €	24.11 €	47.28 €	69.45 €	89.93 €	

MERCREDI (*)	Occasionnel par enfant (repas en sus)	Tarif par enfant et par mercredi pour les souscripteurs du contrat annuel ci-dessous (repas en sus)				
		Contrat 1j/s	Contrat 2j/s	Contrat 3j/s	Contrat 4j/s	
Journée (7h30-18h30) avec 2 collations et repas en sus	19.26 €	18.11 €	17.92 €	17.67 €	17.38 €	
1/2 journée avec 1 collation	(7h30-13h30 avec repas) ou (12h00-18h30)	10.51 €	9.88 €	9.77 €	9.64 €	9.48 €
	(7h30-12h00) ou (13h30-18h30)	9.81 €	8.90 €	8.74 €	8.54 €	8.30 €

Petites vacances et autres périodes d'accueil		(Repas en sus)
Journée (7h30-18h30) avec 2 collations et repas en sus		19.26 €
1/2 journée avec 1 collation	(7h30-13h30 avec repas) ou (12h00-18h30)	10.51 €
	(7h30-12h00) ou (13h30-18h30)	9.81 €
Forfait semaine complète (5 jours complets) avec 2 collations et repas en sus		86.67 €

Tarifs de base pour les enfants qui ne sont pas originaires de la Communauté de Communes

Une majoration de 100% est appliquée aux tarifs ci-dessus

Une majoration de 15% est appliquée aux enfants déjà inscrits au périscolaire N-1 et finissant leur cycle scolaire

Modulation en fonction des revenus nets mensuels de la famille ()**

Aux tarifs ci-dessous sera appliquée une modulation en fonction des revenus nets mensuels du foyer

Moins de 2564 € /mois	Compris entre 2565 € et 3829 € /mois	Compris entre 3830 € et 5999 € /mois	6000 € et plus/mois et revenus non communiqués
Base -12%	Tarif de base	Base + 10%	Base + 15%

Pour les parents allocataires CAF, ce montant nous est communiqué par la CAF.

Pour les autres, présentation de vos avis d'imposition correspondants (à défaut de présentation, le tarif maximal sera appliqué)

Prix du repas	5.65 €
Activité occasionnelle	1.45 €
Frais de dossier pour modification de l'annualisation	5.00 €
Dépassement horaire à l'heure de fermeture	7.21 €
Sortie exceptionnelle	5.74 €

(*) Signature d'un contrat de présence régulière et réservation pour toute l'année scolaire (Cf Règlement de Fonctionnement)

(**) Jusqu'au 31/12/2019, revenus 2017 - A partir du 1/01/2020, revenus 2018